

**RAPPORT DE LA COMMISSION
EXTRAORDINAIRE DU CEA DE LA FFA**
28 Février 2022, Lyon



À tout.e.s les agent.e.s de la FFA,

Une nouvelle commission extraordinaire du CEA a eu lieu ce lundi 28 février. Cette réunion mensuelle a été organisée une semaine après les Jeux Olympiques d'hiver à Beijing. Le CEA a jugé bon de fêter dignement l'événement. Les réjouissances sont fédératrices. La déléguée de la région Auvergne-Rhône-Alpes avait, pour cette occasion, invité le CEA à Lyon afin de célébrer les champions natifs de la région (Justine Braisaz-Bouchet, Anaïs Chevalier-Bouchet, Johan Clarey, Guillaume Cizeron et Gabriella Papadakis, Simon Desthieux, Émilien Jacquelin, Hugo Lapalus, Tess Ledeux, Maurice Manificat, Julia Simon et Chloé Trespeuch) et d'aborder avec sérieux notre mission¹. Le DTN fut de nouveau décerné comme rapporteur de cette session extraordinaire et il félicita à son tour nos champions olympiques pour leurs inspirantes performances.

A. PODIUMS PASSÉS

La séance débuta par un rapide débriefing des recherches archéologiques du CEA à propos des épreuves artistiques de 1912 à 1948. Un récapitulatif des informations dévoilées dans le numéro spécial de janvier *Podiums artistiques*² (les différentes épreuves, leurs évolutions et ses lauréats) fut exposé puis complété collectivement dans l'objectif de réévaluer les choix artistiques d'antan du CIO. Au cours de cette entreprise rétrospective, le DTN en profita pour revenir sur les interrogations émises lors de la séance de décembre 2021 et annonça que celles-ci étaient en partie (et non sans surprise) déjà résolues cent ans plus tôt. Pour rappel, « Pour finir, la situation cocasse (d'aucun gagnant pour l'épreuve de musique) anima le débat. Plusieurs questions s'entremêlèrent : "Peut-il y avoir un deuxième sans premier ?", "Y aura-t-il des records artistiques ?" ou encore "Les jurés pourront-ils acter d'une égalité collective ?"³ » Le CEA se félicite de ses recherches qui ne cessent de rendre plus tangible son travail réflexif.

1. Le délégué de la région Bourgogne-Franche-Comté a fait remarquer que sa région n'était pas sans reste de ce succès avec les deux grands champions Quentin Fillon Maillet et Clément Noël comptant (à eux deux) six belles médailles olympiques, soit deux médailles d'or et trois médailles d'argent pour Quentin et une médaille d'or pour Clément. Une performance incroyable !

2. Voir le numéro spécial Podiums artistiques du CEA du 17 janvier 2022.

URL : https://www.federation-francaise-art.fr/wp-content/uploads/2022/01/DOCOFF2022-NUMERO_SPECIAL-JO24.0713.pdf

3. Voir le rapport de la commission extraordinaire du CEA de la FFA du 24 décembre 2021 (p.4).

URL : <https://www.federation-francaise-art.fr/wp-content/uploads/2022/01/DOCOFF2021-JO24.0712.pdf>

Le comité s'attarda avec attention sur trois autres points. Premièrement, de mauvaises langues ont noté le grand nombre de lauréats du pays hôte pour certaines éditions olympiques. Des messes basses cibèrent les Jeux d'Anvers en 1920 et de Berlin en 1936. L'avantage de jouer à domicile sans doute... Deuxièmement, un temps a été pris pour exposer le processus de sélection. Les membres du comité avaient noté un nombre sans pareil d'égalité. Le jugement artistique a pour faculté d'étendre notre vision du monde et, par conséquent, de transfigurer (ou de distendre) l'agrégat plastique et symbolique de nos podiums. Concernant les propositions olympiques de nos aïeux artistes, les candidats avaient la possibilité de présenter plusieurs œuvres originales aux jurés. Ce qui avait permis à l'artiste suisse Alex Walter Diggelmann de remporter la médaille d'argent et de bronze lors des jeux de Londres de 1948 pour l'épreuve Arts appliqués et artisanat. Amusé de cette éventualité, le comité s'entend à poursuivre ce mode de fonctionnement. Rêvons à des égalités ubuesques et à des triples médaillés ! Dernier point, les investigations archéologiques effectuées par le CEA ont eu pour effet d'imaginer la tenue d'épreuves artistiques pour les Jeux d'été et d'hiver. Quelles sont les difficultés pour la mise en place d'un concours artistique aux Jeux d'hiver ? Le délégué de la région Bourgogne-Franche-Comté clôt le débat : « Aucune difficulté. Le froid n'empêche pas la pratique de l'art et rien n'interdit, si besoin, de s'habiller en fonction. »

B. SUGGESTIONS

Après une courte pause, le comité lança une suite de suggestions. Une première proposition officielle fut d'ordonner le concours postmoderne d'art des Jeux Olympiques en six épreuves. Les JO antiques comptaient quatre épreuves (littérature, sculpture, musique et architecture) et les JO modernes avaient agencé le concours artistique en cinq disciplines avec son lot de sous-parties (littérature, sculpture, musique, architecture et peinture). En toute logique, l'ajout d'une nouvelle discipline a été collectivement accepté pour cette nouvelle version de l'art aux Jeux. Déjà dans les tuyaux depuis quelques mois, le CEA approuva l'entrée de la discipline « cinéma » dans le concours des arts. La proposition fut néanmoins contestée. L'intitulé de la discipline ne semblait pas en adéquation avec les pratiques actuelles. Le CEA opta finalement pour l'intitulé « images animées » pour ainsi prendre en son sens les pratiques de la vidéo, de l'animation, du gif, du filtre, du live... Une proposition du comité fut, en réponse à l'arrivée de l'épreuve « images animées », de transformer l'épreuve « peinture » en épreuve « image fixe ». Avec cette nouvelle organisation, ladite catégorie réunirait les différents résultats des arts graphiques (la peinture, la photographie, la sérigraphie, le collage, le montage, la typographie...). Notons que le CIO avait, dès les Jeux d'Amsterdam en 1928, associé les pratiques visuelles en deux dimensions. Sur la question de sous-parties, le CEA invita à un retour à la simplicité. Les membres recommandèrent de ne pas complexifier les disciplines. Rappelons que la complexification du concours a été une des causes majeures évoquées pour l'arrêt du concours d'art aux Jeux.

C. NATIONALITE ARTISTIQUE

Le CEA traite d'un dernier point avant de conclure la session. Le sujet d'une nationalité artistique a été débattu. Le DTN a voulu préciser ce concept inédit dans le monde de l'art. « La législation d'une nationalité sportive est dépendante des différentes fédérations internationales. L'enjeu est complexe. Il est commun que les athlètes de haut niveau «bi-nationaux» doivent opérer un choix. Aussi, et cela pour de nombreuses fédérations, il n'est pas nécessaire d'avoir la citoyenneté d'un État pour le représenter. Posons-nous alors la question d'une nationalité artistique. »

Précisons un point pour la FFA. Comme toute inscription dans un club sportif, aucun licencié quel que soit son âge, son sexe ou encore sa nationalité n'est un motif pour ne pas recevoir sa licence au sein de la Fédération Française d'Art. Comme le dit si bien le président de la FFA, « il n'y a pas besoin de s'appeler Kylian Mbappé pour obtenir sa licence de football ». La nationalité artistique est ici relative au moment où un licencié de la fédération est sélectionnable en équipe de France. Autrement dit, est-ce qu'un artiste de haut niveau licencié de la FFA mais n'ayant pas la nationalité française peut faire partie de l'équipe de France ? La Fédération Française d'Art a pour vocation de fédérer les artistes et œuvre à leur épanouissement. Les licenciés de la FFA sont, à cet égard, traités dans la plus grande égalité. La FFA n'est pas une chasseuse de tête. Elle révèle et rassemble, ensemble. Il a ainsi été jugé que la terre de naissance et les liens de parenté ne sont pas ce qui permet une sélection nationale. Pour représenter son pays, l'artiste de haut niveau peut répondre à un de ces critères : s'être entraîné dans un établissement artistique de haut niveau dans le pays concerné, vivre sur le territoire concerné, se sentir proche d'un corpus d'artiste de la nation en question et/ou faire valoir un attachement du cœur pour le pays à représenter. La FFA s'accordera avec les fédérations artistiques voisines pour acter de ladite juridiction dans une dimension internationale.

Adrien ABLINE
DTN (Directeur Technique National)
Fédération Française d'Art